

Réunion du Conseil municipal
du 22 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le 22 mai, à 18h30

Le Conseil municipal de Criteuil la Magdeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOUGERE Michel, Maire.

Présents: 8

Excusé(s) :2

Procuration (s): 2

Secrétaire de séance : Monique Parra-Richen

1. Approbation des Comptes-rendus du 20 mars 2017 et du 21 avril 2017

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

2.Compte rendu des réunions des Adjointes et Conseillers

- Réunion Gémapi : Au 1er janvier 2018, une nouvelle compétence (attribuée aux communes et transférée aux communautés et aux métropoles) en matière de «gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations» dite GEMAPI entrera en vigueur .
- Mr Matignon : Rdv avec le SDEG16 pour les décorations de Noël, le syndicat subventionne ces investissements.
- Mr Fougère : Foire Expo de Gensac la Pallue : Belle foire mais aucun appui de Grand Cognac.

3. Délibération et relations avec Grand Cognac Communauté d'Agglomération

- Monsieur le Maire explique au conseil que la communauté d'Agglomération a créé un service commun conseil juridique en date du 29 janvier 2015, et que nous avons la possibilité d'adhérer à ce service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, SE PRONONCE favorablement sur l'adhésion de la commune de Criteuil la Magdeleine au service commun conseil juridique de Grand Cognac et sur la signature de la convention.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de Grand Cognac, Michel Gourinchas, relatif aux pouvoirs de polices administratives spéciales. En accord avec les vice-Présidents, le Président de Grand Cognac a décidé de ne pas transférer les pouvoirs de polices spéciales à l'intercommunalité.

4. Délibération subvention restauration extérieure Eglise : Clocher et chapelle sud :

Monsieur de Maire de Criteuil-la-Magdeleine (Charente) donne lecture au conseil municipal de la lettre du 3 avril 2017, de la Conservation Régionale des Monuments Historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – site de Poitiers.

Ce courrier propose une opération concernant la restauration générale extérieure : clocher et chapelle sud, tranche 3/6, de l'église Saint-Jean-Baptiste de Criteuil-la-Magdeleine (Charente) sur le budget 2017 du ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 198 000 € HT (montant subventionnable de l'opération) pour laquelle l'État apporterait une subvention de 20%, soit 39 600 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve le programme de l'opération pour un montant de 198 000 € HT (soit 237 600 € TTC)

- sollicite l'aide financière de l'État soit 39 600 €

- s'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 237 600 € TTC sur le budget 2017 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Indique que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Etat (Ministère de la culture et de la communication) :	39 600 €
Conseil Départemental :	39 600 €
Réserve parlementaire :	15 000 €
Fonds de concours :	8 734 €
souscription :	11 645 €
Autofinancement :	83 421 €

5. Point sur le logement sinistré et délibération acceptation chèque acompte de l'assurance SMACL

● Monsieur Fougère rappelle au conseil Municipal que le 18 avril 2017, le logement communal loué par Mr Billaud Christian a été totalement détruit par un incendie. La mairie a pris contact avec notre assurance la SMACL, qui a missionné un expert, Mr Galletaux. Pour mieux défendre nos intérêts, nous avons décidé de faire appel à un « expert d'assuré » qui pourra faire une contre expertise éventuellement. Après analyse d'un autre candidat, nous avons choisi, au vu des références, de la méthodologie, de l'expérience et des services proposés : aide dans la recherche d'un architecte, aide dans la recherche des entreprises et conseils, aide dans le suivi du chantier, le cabinet Bessagnet. Son rôle est de gérer tout le dossier pour ce qui concerne l'estimation des dommages, c'est-à-dire déterminer la somme à réclamer à l'assurance.

Les honoraires du cabinet Bessagnet sont calculés sur la totalité des sommes fixées comme pertes et représente 5% de ces montants. Ces honoraires devraient être pris en charge par notre assureur : la SMACL (et réglé en 2 fois, après clôture des procès verbaux d'expertise). Ce point étant mentionné toutefois avec une certaine réserve. Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la signature du contrat d'expertise après sinistre avec le cabinet Bessagnet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'autoriser Mr Fougère a signé le contrat d'expertise après sinistre et tous documents se rapportant au sinistre.

● Monsieur Fougère fait part au conseil Municipal que notre assurance SMACL va nous faire parvenir un chèque d'acompte d'un montant de 5000 euros pour régler les premières factures (protection des têtes de murs de la maison et mise en sécurité des portes et fenêtres) et combler les pertes de loyers des trois premiers mois. Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'acceptation de ce chèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'accepter le chèque de 5 000 euros de l'assurance SMACL, et autorise Monsieur le Maire à faire entrer cette recette exceptionnelle sur le compte 7788.

Une réunion entre tous les experts des différentes assurances est prévue le 8 juin prochain.

Le Maire souligne la réactivité et la grande gentillesse de Gaby et Dominique Thillard, envers Christian Billaud mais aussi des pompiers présents lors de l'incendie, en improvisant un petit « casse-croûte ».

Un grand Merci à tous les deux !!!

6. Captage de la Source de Criteuil

Monsieur Matignon Christian nous fait un petit historique : Le Syndicat des eaux de Baignes existe depuis 1964. Il était formé de 16 communes : 13 faisaient parties de la CDC des 4B et 3 de la CDC Grande Champagne. Depuis le 1er janvier 2017 les 3 communes (Ambleville, Criteuil et Lignières) font parties de Grand Cognac Communauté d'Agglomération, qui a la compétence eau (depuis le 31/12/16) et les 13 autres communes ont intégré le nouveau Syndicat des eaux : le Syndicat du Sud Charente.

Le souci est que la Source qui alimente ces communes est sur le territoire de Criteuil et donc, Grand Cognac souhaiterait récupérer la Source et les installations qui appartiennent au Syndicat Sud Charente.

Le Conseil Municipal soutient le Syndicat Sud Charente pour qu'il puisse garder la Source et les installations et souhaiterait recueillir l'avis des Conseils municipaux de Lignières et d'Ambleville.

7. Informations frelons asiatiques

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, reçu le 9 mai dernier du Département, concernant la lutte contre la prolifération du frelon asiatique. Le Département ne reconduit pas la contribution financière aux communes comme les années passées. Le dispositif de lutte n'étant pas assez efficace, il faut apprendre à gérer la présence

des frelons dans les années à venir. Pour autant, le SDIS continuera à intervenir en cas de danger imminent pour les personnes au sein des bâtiments publics (école, salle des fêtes, mairie). La commune pourra fournir les adresses des désinsectiseurs pour les particuliers qui le souhaitent mais ne prendra plus à sa charge les frais concernant ces interventions.

8.Demande de subvention voyages scolaires

Le collège de Barbezieux nous a fait une demande de subvention pour les élèves habitant Criteuil et participant aux séjours à l'étranger. Le conseil accepte de verser une subvention de 15 euros par élèves.

9.La Source

La Source doit se terminer ce mois-ci.

10.Informations et questions diverses

- ◆ Eurochestries : 4 août à 21 heures : Quatuor de saxophones « Malaka » Espagne.
- ◆ Association Arts et Spectacles en Haute Saintonge : 13 juillet à 19h dans le parc de la mairie : Festival Folklorique « Rosa Vetrov » Groupe d'accordéonistes, de chanteurs folk et de danseurs de Russie. On ne règle que les repas des musiciens.
- ◆ Monique Parra-Richen et Patricia Pillet ont été désignés pour représenter la commune au bureau du Comité de jumelage.

Tableau des permanences

Permanences 11 juin 2017	NOMS / Prénoms conseillers		
8h - 11h	Michel FOUGERE	Patricia PILLET	Florence SAVIN
11h - 14h30	Christophe GUINET	Jean-Louis PAVIOT	Francis DESMORTIER
14h30 - 18h	Christian MATIGNON	Gisèle DESMORTIER	Cécile JULLIEN

Permanences 18 juin 2017	NOMS / Prénoms conseillers		
8h - 11h	Michel FOUGERE	Patricia PILLET	Jean-Louis PAVIOT
11h - 14h30	Christian MATIGNON	Gisèle DESMORTIER	Francis DESMORTIER
14h30 - 18h	Christophe GUINET	Florence SAVIN	Monique RICHEN

- ◆ Agenda soirée « Aux Délices du Terroir » : le 07 juillet : repas grecque ; les 30 et 01 juillet : week-end bouillabaisse.